

DESCRIPTION DE FONCTION

DIRECTEUR(TRICE)

FINALITÉ DE LA FONCTION

Le Directeur de la Maison du Tourisme « Meuse-Condroz-Hesbaye » est un agent qui a en charge le développement et la promotion du tourisme d'un territoire composé de 27 communes au niveau local, national et international.

RESPONSABILITES ET TÂCHES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA FONCTION

a) Responsabilités de la fonction :

Le Directeur de la Maison du Tourisme « Meuse-Condroz-Hesbaye » assure la gestion administrative et stratégique de la Maison du Tourisme « Meuse-Condroz-Hesbaye ».

b) Activités spécifiques de la fonction :

b.1 – Gestion administrative, financière et des ressources humaines de la MT

Le Directeur de la MT gère l'asbl (secrétariat du conseil d'administration, rédaction de conventions, paiement des salaires, encodage des factures, publication des statuts, etc.).

Le Directeur encadre l'ensemble du personnel de la MT qui est soumis à son autorité (personnel MT + personnel détaché).

Il veille à la qualité de l'accueil et des prestations proposées aux touristes par le personnel de la MT.

Il gère le budget annuel de la MT, réalise les marchés pour les dépenses, réalise les paiements et l'enregistrement des recettes.

Il organise le plannings, les horaires et système de récupération du personnel de la MT.

Il assure le secrétariat des réunions du Conseil d'administration de la MT.

Il représente la MT auprès de différentes structures comme la Maison du Tourisme Huy-Meuse-Condroz, la Fédération Touristique de la Province de Liège, etc...

b.2 – Gestion stratégique

Le Directeur de la MT développe une stratégie touristique sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, le Directeur développe un plan d'actions pluri-annuels qu'il met en place.

Le Directeur a également en charge de promouvoir la découverte du territoire des 27 communes. Pour ce faire, il assure la production de différents supports et outils de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletters, plans, guides, ...) en étroite collaboration les points de détachement et les points d'entrée.

Il veille sans cesse à développer de nouveaux outils de communication et de promotion notamment via l'utilisation des nouvelles technologies (application mobile, borne interactive, ...).

Il démarche et entretient par ailleurs des relations privilégiées avec la presse locale, régionale, nationale afin de mettre en avant l'offre touristique et événementielle de la destination.

Le Directeur s'assure également de la visibilité de la destination sur le marché local, national et international en participant à des salons, publications, des plates-formes développées par les différents opérateurs touristiques (FTPL, CGT, ...)

Le Directeur a pour mission également avec son équipe d'aider les opérateurs de tourisme d'affaires, de loisirs à mener à bien leurs projets en les mettant en relation avec les acteurs touristiques locaux. Pour ce faire, il adopte une démarche proactive qui vise à proposer des formules adaptées en fonction du public visé. Il joue ainsi un rôle direct dans l'incitation à la consommation touristique.

b.3 – Il organise l'accueil et l'information des touristes et organise des activités touristiques

Le Directeur doit être de tout mettre en œuvre pour faciliter le séjour des visiteurs (habitants, excursionnistes, touristes, salons, presse, ..) et la découverte du territoire. Pour ce faire, il veille à organiser un accueil par du personnel qualifié capable de répondre aux demandes des visiteurs et de les aider à profiter au mieux des ressources touristiques et culturelles de la destination pendant leur séjour.

Il veille à concevoir des produits touristiques attractifs qui participent activement à la valorisation de l'identité locale (ex : Village des confréries, Week-end Wallonie Bienvenue, Ouverture de la saison touristique, ...).

b.4 – Il réseaute les acteurs et opérateurs touristiques

Le Directeur a pour mission de réseauter les acteurs et opérateurs touristiques entre eux. Il veille à évaluer les besoins de ces opérateurs et de les aider dans leur développement (installation, promotion, etc.).

b.5 – Il recueille et analyse tous les indicateurs du développement touristique

Le Directeur recueille et analyse tous les indicateurs du développement touristique afin de comprendre les évolutions du secteur et d'adapter ses stratégies de communication. Il relaie également cette information à l'ensemble des acteurs du tourisme.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA FONCTION

Connaissances (savoir) – Le Directeur de la MT doit :

- Être titulaire du diplôme d'universitaire avec spécialité en tourisme, ou d'un diplôme de gradué/bachelier avec expériences établies en gestion touristique ou assimilé reconnu et délivré par les hautes écoles ;
- Disposer des connaissances en gestion budgétaire et marchés publics ;
- Savoir utiliser les logiciels usuels de bureautique et spécifiques au secteur (suite office : word, excel, power point, etc.) ;
- Maîtriser la communication orale et écrite dans les trois langues nationales. Le néerlandais est un plus ;
- Connaître le territoire des 27 communes et les grandes lignes de son développement ;
- Posséder des connaissances en logiciel graphique est un plus (adobe illustrator, gimp, etc.).

Aptitudes (savoir- faire) – Le Directeur de la MT doit être capable de (d') :

- Posséder des capacités de communication, de concertation, de participation et d'organisation du travail individuel et en équipe ;
- Posséder des capacités de management (gestion d'équipe et coordination de service) ;
- Gérer les conflits (sens du leadership) ;
- Posséder des capacités en gestion d'équipe ;
- De communiquer aisément, tant oralement que par écrit ;
- Utiliser toutes les fonctionnalités des logiciels répertoriés comme utiles pour l'exercice de la fonction
- Posséder des connaissances en gestion administrative d'asbl ;
- De hiérarchiser les informations selon leur importance et leur urgence ;
- Imaginer des produits d'information adaptés aux situations ;
- Évaluer les retombées économiques des actions de promotion touristique ;
-

Attitudes (savoir- être) – Le Directeur de la MT doit faire preuve de (d') :

- Rigueur et d'organisation ;
- Esprit de synthèse et rationnel pour pouvoir traiter les données rapidement
- Sens des responsabilités, engagement, d'esprit d'initiative et de créativité ;
- Pro-activité (initiative, dynamisme, curiosité) ;
- Adaptabilité ; il doit pouvoir travailler seul et en équipe ;
- Résistance au stress, aux situations imprévues ;
- Assertivité ;
- Polyvalence,
- Esprit critique ;
- Maîtrise de soi
- Non discrimination ;

- Intégrité ;
- Autocritique ;
- Devoir de réserve, discrétion, confidentialité;
- Civilité;
- Sociabilité (écoute, ouverture d'esprit , aisance relationnelle, disponibilité) et esprit d'équipe ;
- Ponctualité, politesse, respect ;
- Déontologie.

Ce poste est un contrat à durée indéterminée selon la commission paritaire 329.02.

EXAMEN

N'hésitez pas à adresser votre candidature **pour le lundi 21 août 2017 au plus tard** , **accompagnée d'une** lettre de motivation, Curriculum vitae, copie du diplôme et une note synthétique de maximum 3 pages du plan d'actions que vous souhaiteriez développer au sein de l'organisme.

Par courrier postal à la Conférence des Elus « Meuse-Condroz-Hesbaye », Avenue Delchambre, 5
4500 Huy ou sur l'adresse email : secretariat@ce-mch.be.